

## *C.P.F. et choix clinique*

### *Pourquoi nous n'avons pas demandé l'habilitation au C.P.F.*

Le « compte personnel de formation » (c.p.f.) a été mis en place par le gouvernement français pour réguler l'accès aux formations... en contrôlant leur financement. Pour cela, leur inscription dans un registre doit être réalisée par les organismes de formation, selon un ensemble de critères définis par l'administration (répertoire national des certifications professionnelles ou répertoire spécifique). A l'autre bout de la chaîne, les prétendants qui souhaitent réaliser une formation doivent vérifier si leur « compte personnel de formation » leur permet d'accéder à la demande du financement de cette formation par l'Etat... qui ne finance que des formations inscrites sur ledit registre... Une sorte de circuit fermé.

Pour les organismes de formation, cette présentation de dossier en vue de l'inscription sur ce registre a lieu à la suite d'un parcours déjà long, entre « démarche qualité », audits et autres contrôles, afin de survivre aux pressions administratives démesurées qui pèsent sur cette activité, ainsi que sur nombre d'autres dans notre pays. Mais le c.p.f. marque surtout une vraie rupture car, s'il représente bien une charge administrative supplémentaire, comme toutes les autres, il s'en différencie aussi par le sens qui y est porté.

En effet, il ne s'agit pas du énième « plus de la même chose » (contrôle, cadrage sévère de programme, vérification des présences, vérification comptable, etc.), mais d'un passage du fond à la forme, du contenu (pourquoi pas vérifié) à un processus de formatage où le sens de la démarche clinique en accompagnement relationnel se perd.

**Le but.** Le but de la mise en place du c.p.f. est indiqué : il y a lieu d'obtenir, comme objectif, un diplôme. En réalité, le parcours de formation en lui-même du stagiaire n'intéresse pas l'administration, pas plus que ne l'intéresse la réelle démarche pédagogique de l'organisme de formation, encore moins une démarche clinique. Le but déclaré est la « certification » du stagiaire, qu'il soit « certifié » au terme de la formation – c'est bien la « certification » (la procédure et ce qu'on obtient) qui compte alors dans le cadre réglementaire fixé par le gouvernement, et non la qualification du stagiaire (ce qui nous qualifie et ce qu'on est), c'est-à-dire le fait d'être qualifié, par une expérience valide, pour tenir une fonction dans un cadre déterminé. Bien qu'ils soient souvent normatifs ou, plus dangereusement, réducteurs, les diplômes peuvent avoir quelque nécessité comme formation de base, ou comme un ersatz de rite de passage dans une société qui semble avoir oublié le sens même des apprentissages et du développement des êtres humains. Cependant ils ne prennent une valeur que par l'expérience de celles et ceux qui les détiennent. Précisément, le travail clinique d'accompagnement aux personnes ou aux groupes humains, ce travail repose sur *l'expérience*, au sens le plus précis du terme, une expérience aussi souvent renouvelée qu'ont lieu la rencontre et l'accompagnement de personnes en évolution, en soi un vécu, une élaboration de ce vécu ainsi qu'une introspection et une réflexivité qui éclairent cette élaboration (en

psychothérapie ou dans tout autre cadre, la *relation d'aide* implique justement une relation, d'être engagé dans une relation, donc nécessite le travail pour la conscience de sa place et de ce qui s'y joue). Cela est peu compatible avec l'unique passation d'un diplôme, ni dans son aspect intellectuel, ni dans celui d'une seule identification sociale normative.

**Le contexte.** Le contexte dans lequel est définie l'attente administrative se rapportant au c.p.f. correspond à celui d'un marché, de type financier, évalué en terme de rentabilité. Ainsi l'organisme voulant présenter une formation devra-t-il réaliser une étude de marché, destinée à mettre en évidence « une identification des besoins en compétences » (dans le texte). A nouveau le contenu, la forme pédagogique ou le déroulé de la formation ne sont pas considérés. A l'inverse, le groupe social qui constitue le contexte humain de nos échanges, ramené à un marché, est passé au crible pour examiner ses besoins en terme de rentabilité... Le plus tristement, c'est de cela qu'il s'agit au bout : toute notion anthropologique ou humaniste de l'ensemble socio-culturel lui est enlevé dans le regard gouvernemental, il est ramené à une notion de « grande entreprise », dont l'enjeu reste financier et celui du profit que peut alors apporter telle ou telle tendance de formation dans cette construction commerciale. Cette réduction du groupe social et de son lien constitue une forme de maltraitance insidieuse, moins visible que des violences physiques ou que des rejets avérés des personnes par les institutions, mais persistante dans sa tendance et par la désagrégation des relations humaines.

Terriblement logique, cette réduction norme et formate les formations d'un côté, en évinçant le sens de la transmission, tandis que de l'autre le développement de la personne demandeuse ne fait plus partie des enjeux puisque c'est le besoin du « groupe-marché » qui a présidé à la détermination des possibilités de formation. Nous sommes loin des particularités du travail clinique et de son imprévisibilité, du fait qu'il puisse s'agir de la formation en travail relationnel, qu'elle implique à terme les personnes accompagnées, qu'en cela elle relève de la singularité et de la subjectivation (être soi pour être à une place consciente dans le groupe humain), et qu'elle met en jeu la place de chacun dans le lien social : le soignant ou thérapeute, la ou les personnes accompagnées, les autres, de la famille, du voisinage, du monde social. Il y a là deux visions du monde différentes : celle d'un monde réduit à une entreprise de type concurrentiel ou agressif, qui se définirait seulement par ses gains financiers, ses profits et cette forme de rentabilité, de l'autre la vision d'un monde où le travail se constitue comme un support fondamental du lien social, avec l'objectif d'un équilibre suffisamment sain cherchant la complémentarité et la coopération entre les êtres.

**L'esprit.** L'esprit où se définissent le c.p.f. et les registres administratifs qui y sont liés se révèlent ultimement dans ce qui est attendu au terme de chaque formation : des « épreuves d'évaluation », un « examen » qui se passe devant un « jury » (toujours dans le texte), un autre « jury » étant à la sélection de l'entrée de formation. Ce protocole, puisque cela en constitue bien un, s'assimile d'évidence à de nombreuses procédures qui existent depuis longtemps dans le milieu scolaire et le milieu universitaire. En plus de ne valider le parcours de formation d'un-e professionnel-le que par la passation d'un test, cela revient aussi, dans un processus plus délétère, à ne reconnaître qu'une forme de transmission et d'apprentissage, celle qui passe par le savoir, un savoir « dans la tête », un savoir basé sur l'accumulation d'éléments et non sur le développement des connaissances, un savoir officiel devenant élitiste, ceux qui l'ont par

« examen » et peuvent donc parler, ceux qui ne l'ont pas et à qui la parole n'est plus prêtée. Comment réaliser cela dans le dispositif d'un processus thérapeutique et d'un apprentissage de ce processus ?

Le processus thérapeutique ne repose pas sur la sélection, mais sur le choix. Il n'appartient pas au savoir, même s'il fait appel à de nombreuses connaissances, complexes, qu'il s'agit d'articuler dans une dynamique de co-développement (le thérapeute aussi *apprend* de la personne aidée). Nous sommes dans une forme spécifique et travaillée du partage d'expérience, une écologie interne et relationnelle qui permet, au pas à pas seulement et dans le risque soutenant la transformation du vivant, qui permet de construire sa propre légitimité. Nous parlons d'une légitimité à tenir une fonction provisoire d'aidant, en face d'un autre être humain qui n'atteindra un niveau d'autonomie meilleur que par la traversée et l'élaboration de ses souffrances, la reconstruction qui peut s'ensuivre, et par la légitimité qu'il se sentira éprouver à son tour en cela et qui lui permettra de se (re-)situer dans le monde. A un moment ou à un autre, ce travail bouscule tout modèle, déborde complètement les protocoles, quels qu'ils soient, même si la tentation est grande de normaliser l'être humain plutôt que de lui permettre de se sentir assez normal et libre cependant. Pour cette légitimité, chez la personne accompagnée et en écho direct chez le professionnel aidant, il n'y a aucun savoir *a priori* ni « examen » ou « jury » qui la confère, seulement le travail, l'entraînement, la mise en pensée et l'élaboration dans des groupes de pairs qui devraient rester les modèles dynamiques de ce genre de formation.

Le processus thérapeutique suppose un changement, ultimement possible par le fondement progressif d'une compréhension profonde. Par définition, l'institutionnalisation d'une telle pratique lui enlève sa créativité nécessaire... A l'inverse, le symptôme s'institutionnalise très bien. Il ne peut survenir sans être ancré dans une culture. A vouloir normer le développement des êtres humains, à outrance, même en étant dans une position de thérapeute, nous finissons par être dans le symptôme avec l'autre, ce qui le perpétue.

Quand nous construisons la formation que nous proposons en approche systémique, et au fur et à mesure des remaniements auxquels nous amènent le travail avec chaque groupe, nous cherchons à préserver ouverte cette dynamique de développement et d'équilibre. Nos choix de formation y sont directement reliés : entrée possible pour tout professionnel exerçant en relation d'aide ou auprès d'équipes de professionnels puisque l'approche systémique connaît des applications dans toute relation d'aide, nombre de participants limités permettant de conserver une dimension clinique au groupe (on se partage difficilement dans la masse), possibilité d'intervention en co-thérapie avec les formateurs-trices eux-mêmes praticiens pour chaque stagiaire ayant accompli le cursus de formation et qui le souhaite, évaluation constante du groupe par lui-même, en régulation interne et avec les formateurs ayant aussi leur propre groupe clinique de travail et d'analyse... Après plusieurs étapes de réflexion et de discussion, cette démarche clinique ne nous a pas paru compatible avec les restrictions administratives.

**Olivier TRIOULLIER**  
**Espace THÉRAPIES SYSTÈMES**  
**64000 PAU**